

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX**

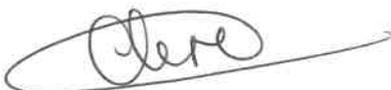
Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt-quatre, le 1 ^{er} mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.	
En exercice	15	
Présents	11	
Votants	14	
Absents	0	
Exclus	0	
Date de convocation 21 Février 2024	Etaient présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Christophe BOCQUET, Philippe BREVET, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHO, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD, Emmanuel SERRIER.	
Date d'affichage 23 Février 2024	Etaient absents excusés : Valérie FAVRE, Cécile FANTINI, Murielle NAGEL, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ,	
DEL 20234301-006	Etaient absents :	
OBJET :	Exclus :	
Approbation du Compte de Gestion 2023	Procurations : Valérie FAVRE à Philippe HELF, Cécile FANTINI à Chantal MARCHAND, Murielle NAGEL à Isabelle VENDRASCO, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ à Danielle DEPLANTE	
	<i>Chantal MARCHAND a été nommée secrétaire de séance</i>	

Monsieur Philippe HELF, Adjoint au Maire en charge des Finances et de l'Administration, propose au Conseil Municipal d'examiner le Compte de Gestion du Budget Principal pour l'exercice 2023, dressé par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Considérant la conformité des comptes ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE, à l'unanimité,**
 - **DE DECLARER** que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2023 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Secrétaire de séance,

Chantal MARCHAND



Le Maire,

Isabelle VENDRASCO



Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le 05/03/2024



ID : 074-217402924-20240301-20240301_006-BF

